



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME**

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal, tenue le **lundi, 13 juin 2016 à 19h00** au lieu ordinaire des séances, étaient présents :

Martin Bordeleau, maire
Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
Guy Laverdière, conseiller siège no 2
Marie-Claude Thériault, conseillère siège no 3
François Chevrier, conseiller siège no 4
Manon Pagette, conseillère siège no 5
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant le conseil au complet et siégeant sous la présidence de monsieur Martin Bordeleau, maire. Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION
6. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES
7. AFFAIRES NOUVELLES
8. RÉPARATION TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE
9. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015
10. NOUVELLES SERRURES |HÔTEL DE VILLE ET CENTRE DES LOISIRS|
11. NOMINATION MAIRE-SUPPLÉANT

FINANCES

12. RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES
13. ADOPTION DES COMPTES
14. AUTORISATION D'ACHATS
15. REMBOURSEMENT DE TAXES
16. CONTRIBUTION À L'OMH SAINT-CÔME
17. COMITÉ SAINT-CÔME 150 ANS |SECOND VERSEMENT|
18. LES AMIS DE MARIE |DEMANDE DE PHOTOCOPIES SUPPLÉMENTAIRES|
19. 1^{ER} VERSEMENT |SERVICES SÛRETÉ DU QUÉBEC|

PÉRIODE DE QUESTIONS

20. PÉRIODE DE QUESTIONS
21. PAUSE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

22. FORMATION «TRAUMA EN SUSPENSION»

TRANSPORT ET VOIRIE

23. ACHAT D'UN CAMION

URBANISME

24. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 577-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 206-1990 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 501

GESTION DU TERRITOIRE

25. APPUI - CAMPAGNE SAUVONS POSTES CANADA

LOISIRS, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

26. SERRURES ET CLÉS |TERRAIN DE TENNIS|

DIVERS

27. AFFAIRES NOUVELLES & AUTORISATION D'ACHATS

- AUTORISATION ACHAT DU TERRAIN, MANOIR LES MÉSANGES
- MANDAT À UN NOTAIRE
- OBTENTION D'UN FINANCEMENT TEMPORAIRE, RÈGLEMENT NUMÉRO 564-2016

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

29. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 180-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

ADMINISTRATION**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 185-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés à savoir :

- Séance ordinaire du 9 mai 2016.

Adopté

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- Inauguration cour d'école le 12 mai 2016
- Course des grands Combattants et golf- 8720 \$ amassés

- Grande fête du chant- 4 juin- portes ouvertes au Village des jeunes-plein air Lanaudière
- Gala de la Goutte d'or a eu lieu le 2 juin dernier
- Rodéo Fest
- À venir : Fête nationale le 24 juin
Ma Rivière en chanson-fin de semaine du 8-9 et 10 juillet
- Plein Air Lanaudière-Vélo

5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION

6. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. RÉPARATION TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 182-2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a demandé deux soumissions pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de ville, aux entrepreneurs suivants, à savoir :

- Les Constructions Jacques Thériault inc.
- Construction Pelletier & Pelletier inc.

CONSIDÉRANT que ces deux entrepreneurs ont déposé chacun une soumission au montant de :

- Les Constructions Jacques Thériault inc. 10 282.58\$ taxes incluses
- Construction Pelletier & Pelletier inc. 8 752.00\$ taxes incluses

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme octroie un contrat à Construction Pelletier & Pelletier inc. au montant de 8 752\$ [taxes incluses] pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville.

Que la soumission de Construction Pelletier & Pelletier inc. en date 16-06-2016 fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

9. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* [L.R.Q. c. C 27-1] le secrétaire-trésorier dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015.

10. NOUVELLES SERRURES |HÔTEL DE VILLE ET CENTRE DES LOISIRS|

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 183-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme procède à l'achat de nouvelles serrures pour l'Hôtel de ville et le Centre des loisirs Marcel-Thériault auprès de *Serrurier MRC Montcalm et Joliette inc.* au montant de 3 825.20\$ plus les taxes applicables.

Adopté

11. NOMINATION MAIRE-SUPLÉANT

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 184-2016

Nomination du maire-suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2016.

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que madame la conseillère Manon Pagette soit nommée maire-suppléant pour une période de six mois soit du 1er juillet au 31 décembre 2016 et que par la présente elle est autorisée à agir comme substitut du maire en l'absence de ce dernier et autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout chèque et document relatifs aux décisions du Conseil municipal.

Adopté

FINANCES

12. RAPPORTS DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim remet aux membres du conseil municipal, un état des revenus et dépenses au 31 mai 2016 y mentionnant les disponibilités budgétaires.

13. ADOPTION DES COMPTES

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et impayés.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 185-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté, et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et impayés. Les membres du conseil municipal ayant voté, et la directrice générale ayant procédé à l'émission chèques numéro **14029 à 14132; 14134 à 14055; 14119 à 14154; et 15038 à 15092** certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les comptes et déboursés du mois de **mai 2016**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste des comptes et déboursés du mois de **mai 2016** totalisant **377 654,33 \$** soit adoptée et que les factures soient payées telles que présentées.

Adopté

14. AUTORISATION D'ACHATS

Conformément au règlement numéro 547-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses à certains fonctionnaires et employés le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim demande au conseil municipal d'autoriser les dépenses ci-après.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 186-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, conformément au règlement numéro 547-2015, autorise les dépenses suivantes, à savoir :

- Garage G. Venne
Installation aile de côté 4 599.00\$ taxes incluses
- Climatisation Labrèche
DéTECTEUR 4gaz |garage| 3 161.81\$ taxes incluses
- Dura Bac
Deux conteneurs 4 verges 2 701.91\$ taxes incluses
- Pneus Villemaire
Pneus camions 2 152.32\$ taxes incluses
- Lumen
Lumières de rues 1 176.05\$ taxes incluses
- Les Machineries St-Jovite inc.
Pièces camions 2 040.19\$ taxes incluses

Adopté

15. REMBOURSEMENT DE TAXES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 187-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à l'émission de certificats de la MRC et des taxes payées en trop, des remboursements totalisant un montant de 591.08\$ soient effectués selon la liste déposée aux membres du conseil.

Adopté

16. CONTRIBUTION À L'OMH SAINT-CÔME

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 188-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme approuve les états financiers 2015 et remette une somme due de 982\$ à la suite du dépôt des états financiers 2015.

Adopté

17. COMITÉ SAINT-CÔME 150 ANS |PREMIER VERSEMENT|

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no189-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme remette le premier versement au montant de 2 500 \$ au *Comité Saint-Côme 150 ans*.

Adopté

18. LES AMIS DE MARIE |DEMANDE DE PHOTOCOPIES SUPPLÉMENTAIRES|

Dossier mis à l'étude

19. 1ER VERSEMENT –SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 190-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme le premier versement au montant de 169 694\$ pour les services de la Sûreté du Québec.

Adopté

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

21. PAUSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 191-2016

Il est présentement 20h10 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit suspendue dix [10] minutes pour une pause.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DE MANDE LE VOTE

Résolution no 192-2016

Il est présentement 20h20 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit rouverte.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

22. FORMATION «TRAUMA EN SUSPENSION»

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 193-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme accepte de défrayer un montant de 699\$ [taxes en sus] pour une formation à l'intention des Premiers répondants dispensée par Ferme Médic.

Que l'offre de service de Ferme Médic en date du 12 mai 2016 fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

TRANSPORT ET VOIRIE

23. ACHAT D'UN CAMION

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 194-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme achète un camion pour le service de la voirie et du déneigement, à savoir :

- Camion FORD F-350 2010, muni d'une lame avant pour le déneigement au prix de 23 865\$.
- Épandeuse commerciale Fisher avec moteur à essence de 10HP au prix de 4 934\$ |plus les taxes applicables|

Que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est autorisé à effectuer les transactions nécessaires et à autoriser les paiements requis.

Que ces montants soient appropriés à même le surplus libre.

Adopté

URBANISME

24 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 577-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 206-1990 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 501

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 195-2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le projet de règlement numéro 577-2016 intitulé : «*Règlement numéro 577-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990 concernant la création d'une nouvelle zone à même une partie de la zone 501*»

soit et est approuvé sans lecture

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1), une assemblée de consultation publique soit tenue jeudi, le 30 juin 2016 à 18h30 au lieu habituel des séances du conseil municipal.

Qu'un avis public soit publié dans le journal l'Action, édition du 22 juin 2016.

Que toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au bureau de la municipalité.

Adopté

PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDMENT NUMÉRO 577-2016

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 206-1990 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 501

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 206-1990 est en vigueur depuis le 23 avril 1990;

CONSIDÉRANT QU' il est jugé opportun de créer une nouvelle zone à même

une partie de la zone 501 afin de délimiter le golf et d'y spécifier les constructions ou les usages autorisés et prohibés pour ladite zone;

- CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement a fait l'objet d'un avis de motion conformément aux dispositions applicables du Code municipal (C-27.1);
- CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique sera tenue sur le projet de règlement par l'entremise du maire, ou d'un autre membre du Conseil désigné par ce dernier et toute personne pourra s'y faire entendre à ce propos;
- CONSIDÉRANT QUE** ce projet de règlement contient des dispositions qui pourront faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (c. E-2.2);
- CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC de Matawinie et aux dispositions de son document complémentaire;
- EN CONSÉQUENCE** qu'un projet de règlement portant le numéro 577-2016 intitulé «*Règlement numéro 577-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990 concernant la création d'une nouvelle zone à même une partie de la zone 501*», soit et est approuvé.

Article 1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est adopté sous le titre de «*Règlement numéro 577-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990 concernant la création d'une nouvelle zone à même une partie de la zone 501* ».

Article 2. Objets du règlement

Le présent règlement vise à créer une nouvelle zone à même une partie de la zone 501 afin de délimiter le golf et d'y spécifier les constructions ou les usages autorisés et prohibés pour ladite zone.

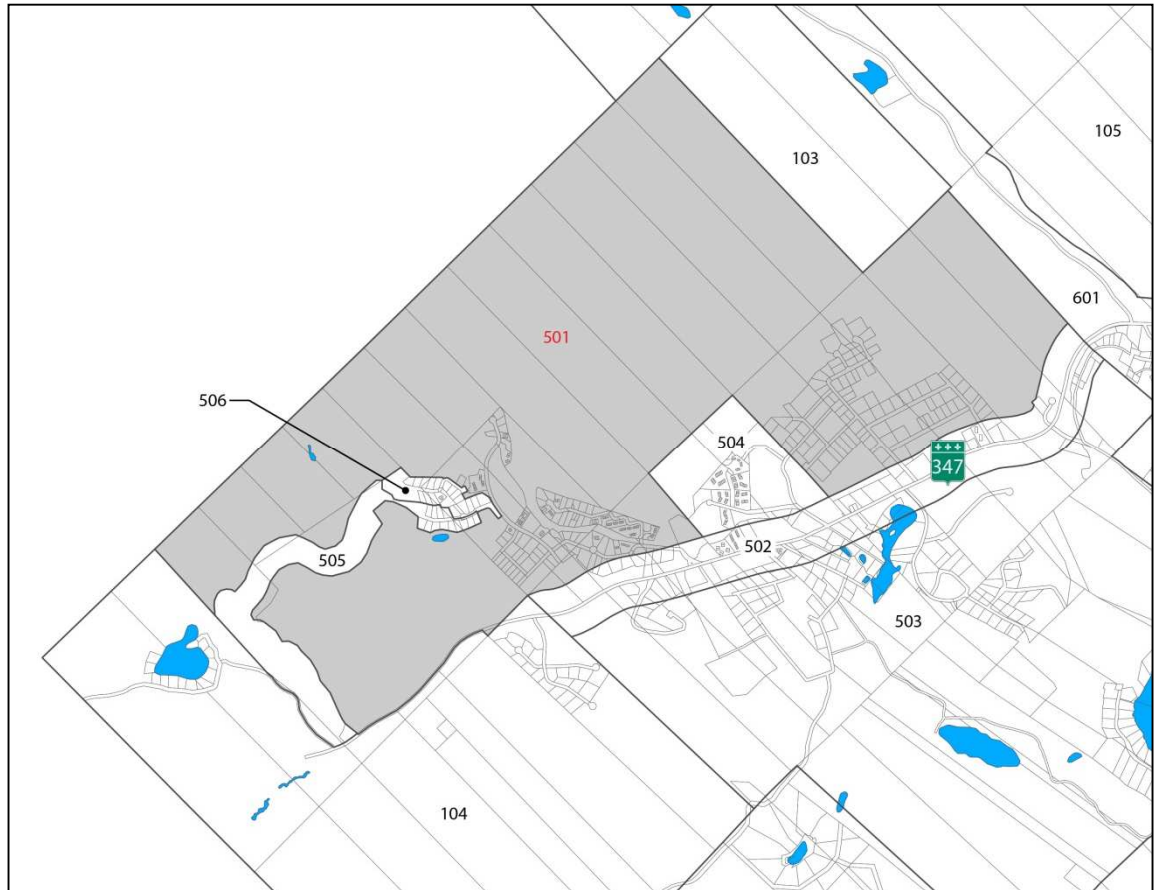
Article 3. Invalidité partielle du règlement

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, de sorte que si l'une de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continueraient de s'appliquer.

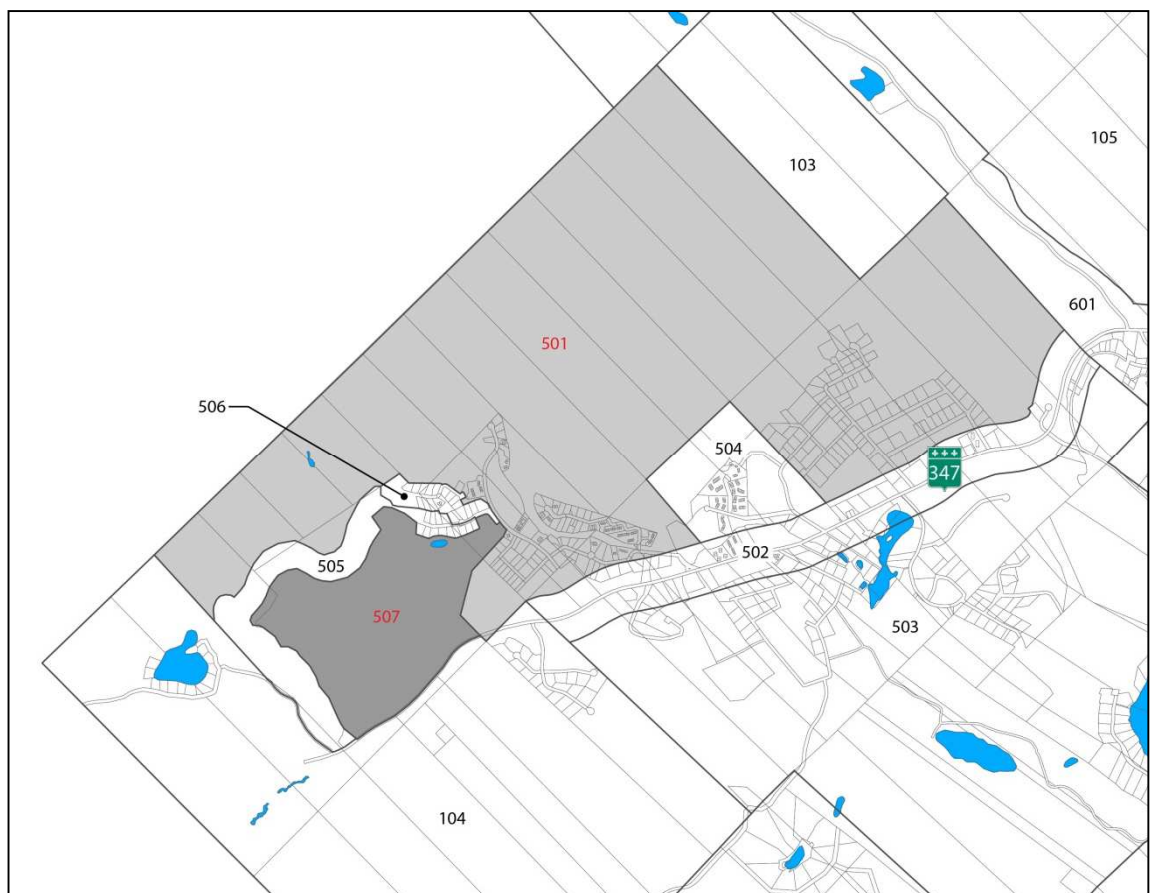
Article 4. Création de la zone 507

L'annexe A intitulée « Plan de zonage » du règlement de zonage 206-1990 est modifiée par la création de la zone 507 à même une partie de la zone 501, tel qu'illustré ci-après.

Plan de zonage avant la modification



Plan de zonage après la modification



Article 5. Ajout de la grille des usages et normes de la zone 507

L'annexe B intitulée « Grille des usages et normes » du règlement de zonage 206-1990 est modifié par l'ajout de la grille 507, telle qu'elle apparaît à l'annexe A du présent règlement.

Article 6. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), à la date de la délivrance du certificat de conformité par la MRC.

GESTION DU TERRITOIRE

25. APPUI - CAMPAGNE SAUVONS POSTES CANADA

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 196-2016

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a nommé un groupe de travail indépendant pour cerner les options quant à l'avenir du service postal public;

CONSIDÉRANT que plus d'un million de canadiennes et canadiens ont perdu la livraison de leur courrier à domicile;

CONSIDÉRANT que la société d'État a enregistré des profits de 99 millions de dollars pour l'année 2015;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme considère qu'il est d'une extrême importance de faire connaître son opinion quant à l'avenir de Poste Canada.

Que la Municipalité de Saint-Côme désire :

- Que le bureau de poste demeure ouvert et accessible à la population de Saint-Côme.
- Que des services destinés aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite soient ajoutés.
- Que toutes les options viables soient prises en considération.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à madame Johanne Mayer au bureau de poste de Saint-Côme ainsi qu'aux députés provincial et fédéral

Adopté

LOISIRS, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

26. SERRURES ET CLÉS |TERRAIN DE TENNIS|

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 197-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme procède à l'acquisition de barillets et clés pour la sécurité du terrain de tennis au montant de 1 092,27\$ [taxes incluses].

Que la soumission de Serrurier Vincent inc. en date du 25 mai 2016 fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

DIVERS**27. AFFAIRES NOUVELLES & AUTORISATION D'ACHATS****AUTORISATION ACHAT DU TERRAIN, MANOIR LES MÉSANGES**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 198-2016

CONSIDÉRANT le projet de construction du Manoir Les Mésanges;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à l'achat d'un terrain sur la rue projetée Rue des Mésanges portant le numéro de lot 31A-80-21-09;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat de la Municipalité de Saint-Côme envers le propriétaire du terrain, monsieur Christian Lachance en référence à la résolution numéro 484-2015 en date du 14 décembre 2015;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que monsieur le Maire Martin Bordeleau et Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim sont autorisés à signer un contrat à intervenir avec monsieur Christian Lachance.

Adopté

MANDAT À COUTU COMTOIS, NOTAIRES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 199-2016

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 198-2016 visant l'acquisition d'un terrain portant le numéro de lot 31A-80-20-09;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un notaire afin d'effectuer toutes les opérations légales nécessaires dans ce dossier;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme mandate la firme légale Coutu Comtois, notaire, pour la rédaction de l'acte d'achat ainsi que tout autre document nécessaire au mandat.

Adoptée

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 200-2016

EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT NUMÉRO 564-2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a adopté le règlement numéro 564-2016 intitulé : «Règlement ayant pour effet de modifier le règlement d'emprunt 495-2012 relatif à la construction du Manoir les Mésanges» ;

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 564-2016 le 6 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'obtenir un financement temporaire au montant de 600 00\$;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme demande officiellement *Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière* un financement temporaire à un taux préférentiel pour un montant n'excédant pas 600 000\$.

Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Côme, tous les documents à cet effet.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

29. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 201-2016

Il est présentement 21h00 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Réjean Marsolais, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim